

Arrêté de Madame le Maire

8.3 VOIRIE : ARRETE MUNICIPAL PORTANT, RETRECISSEMENT DE LA CHAUSSEE LORS DE TRAVAUX DE RENOVATION DE TOITURE SUR LA RD231

Le Maire de Moye,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de L'entreprise RAMEL HABITAT en date du 17/07/2020 sollicitant un empiètement de la chaussée pour travaux de rénovation de toiture de l'HOTEL Relais du Clergeon sur la RD231.

Considérant que les travaux sus visés sont de nature à engendrer une gêne pour la voie piétonnière,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tout pour les usagers de la route que pour les entreprises et agents y intervenant,

Considérant que dans ces conditions, il y a lieu de réglementer l'accès piétonnier à cette voie,

ARRETE :

Article 1 : A compter du mardi 21 juillet 2020, pour une durée d'un mois, la voie piétonnière de la RD231 sera rétrécie au niveau du relais du Clergeon au 1691 route du Clergeon.

Article 2 : La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h. Les dépassements et stationnements sont interdits sur l'emprise du chantier.

Article 3 : La signalisation de restriction et de protection du chantier et la signalisation de circulation sont à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de MOYE.

Article 5 : Madame le Maire de la commune de Moye, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rumilly, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation : Entreprise RAMEL HABITAT
CTD de Rumilly
Centre de Secours de Rumilly
Gendarmerie de Rumilly

Fait à MOYE, le 17 juillet 2020

Le Maire de MOYE,

Martine VIBERT



Martine Vibert

